

TUTORIEL UTILISATION FVBD PRO

Pour accéder au portail FVBD Pro

Connectez-vous à l'adresse ci-dessous :

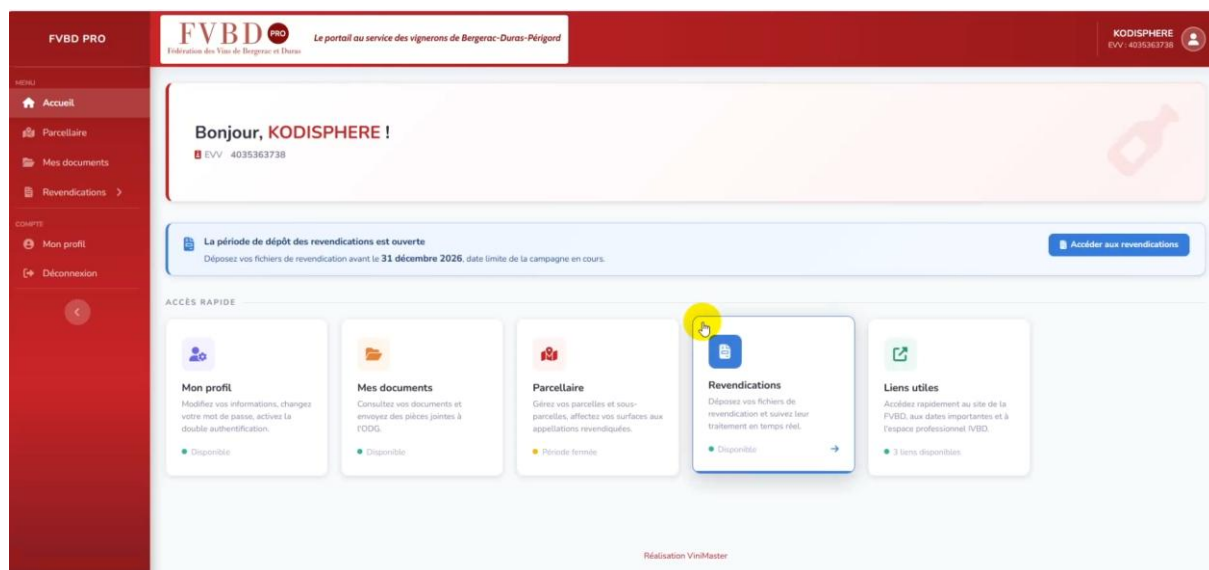
<https://fvbd.vinimaster-odg.fr/>

Vous pouvez y aller aussi à partir du site de la FVBD.



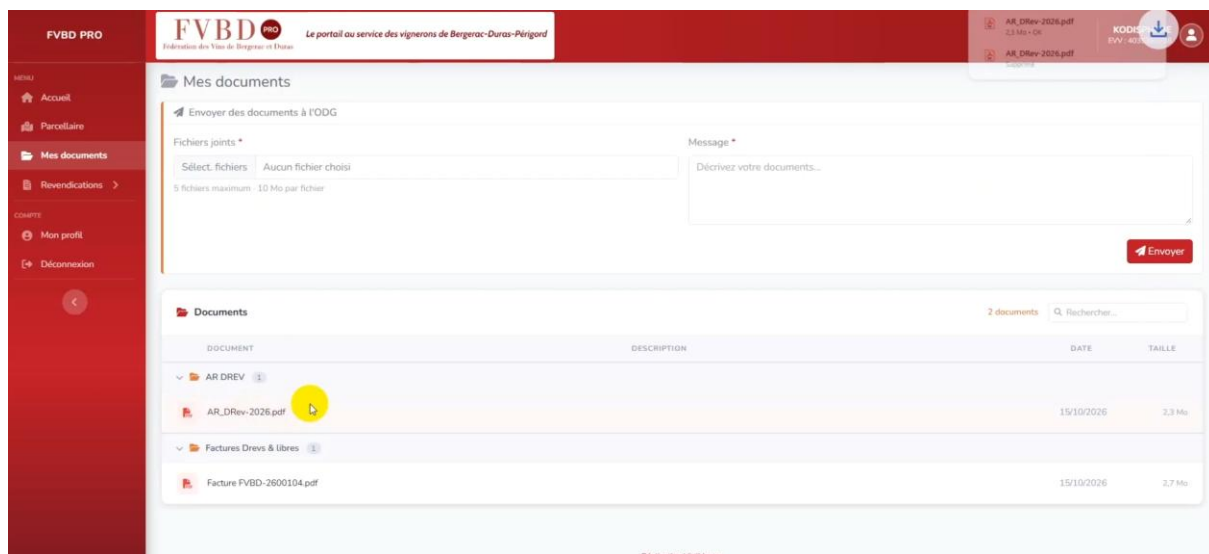
Première identification : cliquez sur « Première connexion/mot de passe oublié », notez votre numéro EVV dans le champ EVV, puis cliquez sur « Lien de réinitialisation du mot de passe » : un mail contenant le lien de réinitialisation vous est adressé pour créer votre mot de passe.

Fonctionnalités du portail FVBD Pro



Le portail permet d'accéder à 4 fonctionnalités, soit à partir du bandeau rouge à gauche de l'écran, soit directement à partir des carrés en accès rapide :

- **Mes documents :**



Ici vous pouvez :

- Déposer des déclarations ou autres documents auprès de l'ODG, en cliquant sur « Sélect. Fichiers » pour choisir le fichier à envoyer sur votre ordinateur, puis sur « Envoyer »
- Consulter vos documents et factures présents dans votre espace ODG.

- **Parcelleaire**

Cette fonctionnalité vous permet de réaliser votre déclaration d'affectation parcellaire pour les AOC **Pécharmant, Monbazillac, Montravel rouge, Montravel blanc, Côtes de Montravel, Haut-Montravel, Rosette, Côtes de Bergerac rouge, Saussignac**, chaque année avant le 31 mars.

Référence cadastrale	Commune	Plantation	Cépage	App CVI	Sup CVI	App engagée	Sup engagée
24037AT0145	Bergerac	1982	CABERNET SAUVIGNON N	PECH 4000	0,4547	CTS BGC RGE	0,4547
24145AA0134	Creyse	1981	MERLOT N	PECH 4000	1,5979	CTS BGC RGE	1,5979
24145AA0135	Creyse	1981	COT N	PECH 4000	0,0714	CTS BGC RGE	0,0714
24145AA0135	Creyse	2017	CABERNET SAUVIGNON N	PECH 4000	0,0764	CTS BGC RGE	0,0764
24145AA0135	Creyse	1981	MERLOT N	PECH 4000	0,1740	CTS BGC RGE	0,1740
24145AA0135	Creyse	2007	MERLOT N	PECH 4000	0,2200	CTS BGC RGE	0,2200

Retrouvez ici le tutoriel d'utilisation de la fonctionnalité Parcellaire : [Fiche-dinfos-2025-n°2-Tuto-AP-en-ligne.pdf](#)

- **Revendications**

Cette fonctionnalité vous permet le dépôt et le paiement de votre revendication. Elle fonctionne de la manière suivante : le lendemain matin après votre validation de la déclaration de récolte sur VENDANGES (PRODOUANE), les éléments de celle-ci sont directement transférés sur le portail FVBD Pro. Vous êtes avertis par mail :

De Sabine Perie

Pour log@vinimaster.fr <log@vinimaster.fr>

Sujet **Déclaration de récolte**

Bonjour,

Votre déclaration récolte et de production pour la campagne 2026 nous a été transmise par les Douanes et traitée pour l'EVV 4035363738.

Vous devez maintenant vous rendre dans votre espace personnel sur l'extranet de la FVBD PRO pour déposer votre déclaration de revendication.

Fédération des Vins de Bergerac et Duras
Pôle Viticole ZA Vallade Sud 24100 BERGERAC
05 53 24 71 77

Vous pouvez vous connecter au portail FVBD Pro et rejoindre la fonctionnalité « Revendication » :



Vous pouvez également, si vous ne souhaitez pas attendre le lendemain matin, intégrer manuellement sur le portail votre déclaration de récolte au format Json.

Retrouvez ici le tutoriel d'utilisation de la fonctionnalité « Revendication » :

[Fiche d'infos 2026 n°12 - Tuto DREV en ligne.pdf](#)

- **Liens utiles**

En cliquant sur « Liens utiles » vous aurez accès au site de la FVBD, à son agenda, au site de l'IVBD et IVBD Pro.